

Remarquez ceci. C'est le langage du même gentleman qui dit maintenant que le parti libéral est le seul parti dont les Etats-Unis puissent attendre des arrangements justes et amicaux. Il dit :

— cependant, pour toutes les difficultés qui se sont élevées depuis la guerre civile, le blâme, à mon avis, n'appartient pas à l'Angleterre, mais aux Etats-Unis.

Je donne là la meilleure preuve de l'inexactitude de la déclaration faite par le très honorable ministre. Mais il y a une autre question. L'organe du parti libéral me demande s'il n'y a pas deux Tupper. Il a la complaisance de me rappeler les déclarations que j'ai faites en cette Chambre, lorsque je demandais à la Chambre d'accepter le traité de 1888, négocié à Washington. Or, qu'était ce traité ? Ce n'était pas un traité qui nous mettait aux pieds des Etats-Unis pour leur demander des arrangements : ce traité était le résultat d'une proposition faite par M. Bayard, alors secrétaire d'Etat des Etats-Unis, à moi-même, demandant qu'on se réunît pour discuter la question de savoir si le différend des pêcheries de l'Atlantique ne pourrait pas être réglé. A cette époque, comme la Chambre le sait, les relations entre les Etats-Unis d'Amérique et le Canada étaient aussi tendues qu'il était possible de se l'imaginer. Le congrès avait unanimement adopté une résolution ratifiée par le Président, autorisant une déclaration d'absence de relations avec le Canada, et il n'y avait pas un seul journal, républicain ou démocrate dans tous les Etats-Unis, autant que je sache, qui ne dénonçât pas le Canada comme faisant subir aux pêcheurs américains le traitement le plus hostile et le plus inhumain. Ces dénonciations n'étaient, cependant, nullement fondées, parce que le gouvernement des Etats-Unis avait lui-même abrogé le traité de 1871, et nous étions alors rejetés au traité de 1818, qui avait été remis en vigueur et qui avait été suspendu par l'autre traité. En justice pour les droits du Canada, nous étions forcés de saisir leurs navires de pêche s'ils venaient dans nos eaux et empiétaient sur nos pêcheries. Eh bien ! à cette époque, comme je l'ai dit, les relations entre les deux pays étaient les plus tendues, et le gouvernement de Sa Majesté nomma trois plenipotentiaires, parmi lesquels j'eus l'honneur de figurer. Le très honorable Joseph Chamberlain était le chef des représentants de Sa Majesté. Nous sommes allés à Washington, et après deux mois de négociations, nous avons réussi à conclure un traité, un traité tellement favorable aux intérêts du Canada—bien que, de prime abord, les honorables membres de la droite l'aient condamné comme étant très mauvais et très inconvenant, comme ils blâment toujours tout ce qui vient du parti conservateur.—la Chambre des Communes l'a unanimement adopté. Ce traité fut envoyé par M. Cleveland au Sénat des Etats-Unis, avec la déclaration que c'était un exposé juste et

honorable de toute la question, et le Président insistait pour qu'il fût adopté par le Sénat.

Ce traité peut être étudié par n'importe quel membre de cette Chambre, et il constatera que chacune des prétentions relatives aux droits du Canada appuyées sur le traité de 1818, y est concédée ; et je vais bientôt donner de sa valeur une preuve encore meilleure que celle-ci. Comme nous avions de bonnes raisons de douter qu'il obtiendrait les deux tiers des votes du Sénat, nous l'avons fait suivre d'un 'modus vivendi,' devant entrer en vigueur en attendant la ratification du traité, ou jusqu'à ce qu'il fût annulé par proclamation. Ce 'modus vivendi' est encore en vigueur : il a été sanctionné par le président Cleveland, et M. Harrison, le président républicain qui lui a succédé, a déclaré dans son discours d'inauguration que ce 'modus vivendi' avait fait disparaître toutes les causes de froissement entre les deux nations. Je n'ai pas hésité à insister en cette Chambre pour faire adopter ce traité, et j'ai été assez heureux pour obtenir en sa faveur la sanction unanime de la Chambre. Mais je dirai plus. Je le demanderai encore à mon très honorable ami—il dira peut-être qu'il n'est pas en état de me répondre—mais je dis que je crois qu'il a ouvert en substance la ré-adoption de ce traité aux Etats-Unis d'Amérique comme règlement de la question des pêcheries de l'Atlantique. J'ai des raisons pour faire cette déclaration, parce que, comme les honorables députés le savent, en dépit de tous les efforts pour garder le secret, il en transpire toujours beaucoup en dehors, et il est impossible d'empêcher la presse et certains individus de recueillir beaucoup de renseignements. J'arrive maintenant au deuxième pas qui a été fait. Mon très honorable ami a envoyé à Washington le ministre de la Marine et des Pêcheries et le ministre du Commerce, pour voir s'ils ne pourraient pas induire les Etats-Unis à prendre en considération un arrangement de commerce réciproque. Eh bien ! comment sont-ils revenus ? Ils sont revenus avec le tarif Dingley, augmentant considérablement les droits sur nos bois, après que l'ex-gouvernement eut quitté le pouvoir, et avec une loi relative au travail des aubains plus sévère qu'aucune autre qui ait existé auparavant.

Je ne suis pas surpris que ces messieurs soient revenus profondément dégoûtés de l'accueil qu'on leur a fait. Puis, quelle a été la scène suivante dans ce drame ? Nous avons vu s'avancer le ministre des Finances, lequel, avec un grand cri de loyauté qui devait être répété par tous les échos de l'empire britannique, a déclaré à cette Chambre et au peuple du Canada que les Etats-Unis lui ayant tourné le dos, et n'ayant voulu accepter aucune de ses propositions, le gouvernement du Canada avait résolu d'adopter dans son tarif une politique de préférence en faveur du commerce bri-